

**NOTE DE PRÉSENTATION  
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2018**

# I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 3 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires chaque fois que possible,
- de poursuivre les projets engagés en investissement.

Ce rapport s'est inscrit dans un environnement national et un contexte local complexes qui constatent :

- la volonté de l'Etat de poursuivre la baisse de la dépense publique,
- la réforme de la taxe d'habitation,
- la volonté de l'Etat d'encadrer strictement l'encadrement des collectivités,
- le processus de réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par une contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales est suspendu,
- le maintien du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) et l'instauration d'un jour de carence pour les agents territoriaux.

Depuis 2017, le budget communal est composé du budget général exclusivement suite à l'intégration du CCAS en 2016, le transfert du budget eau à la communauté de communes et la dissolution du syndicat intercommunal du secteur du Lac-Vert au 01/01/2017).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses :	1 180 430,00	653 512,00	1 833 942,00
Recettes :	1 180 430,00	653 512,00	1 833 942,00

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 180 430 € soit un budget en baisse de près de 14,91 % par rapport à celui de 2017 (1 387 331,91 €).

### Les Recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	Variation
013 - Atténuations de charges	12 148,00	13 060,00	912,00
70 - Produits des services	173 870,00	162 140,00	- 11 730,00
73 - Impôts et taxes	595 284,00	664 907,00	69 623,00
74 - Dotations et participations	209 041,70	192 609,00	- 16 432,70
75 - Autres produits de gestion courante	24 510,00	43 848,00	19 338,00
76 - Produits financiers	505,00	852,00	347,00
77 - Produits exceptionnels	182 688,34	148,30	- 182 540,04
042 - Opérations d'Ordre	17 040,00	15 020,00	- 2 020,00
002 - Résultat reporté	172 244,87	87 845,70	- 84 398,30
<b>TOTAL</b>	<b>1 387 331,91</b>	<b>1 180 430,00</b>	<b>- 206 901,04</b>

### Recettes de fonctionnement 2018 : 1 387 331,91 €



#### Chapitre 013 :

Il comprend notamment la participation de la Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale complété par les remboursements de rémunérations et de charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

## Chapitre 70 :

Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, la garderie périscolaire et les temps d'activités périscolaires auxquels s'ajoute la vente de cartes touristiques pour un montant de 86 000 €.

Sont également prévus dans ce chapitre :

- ◆ le remboursement par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc à hauteur de 73 000 € pour la mise à disposition :
  - des agents pour des interventions techniques ou de gestion administratives (régies eau & assainissement, taxe de séjour, tennis, pumtrack, Maisons de l'Alpage et du Lieutenant, ordures ménagères, sentiers, terrain de foot, taxe de séjour),
  - des locaux et les charges de fonctionnement de l'école de musique et du local coordinateur enfance jeunesse),
- ◆ le remboursement des charges par les locataires (micro-crèche, syndicat national des guides de montagne, bureaux ancienne mairie, bureaux nouvelle mairie).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, EDF et les concessions dans le cimetière.

La diminution de l'ensemble du chapitre de 6,75 % par rapport à 2017 correspond à l'extinction du remboursement par la Communauté de Communes pour la salle d'escalade et pour l'agent du service technique qui devrait faire l'objet d'un transfert en milieu d'année aux régies intercommunales d'eau et d'assainissement.

## Chapitre 73 :

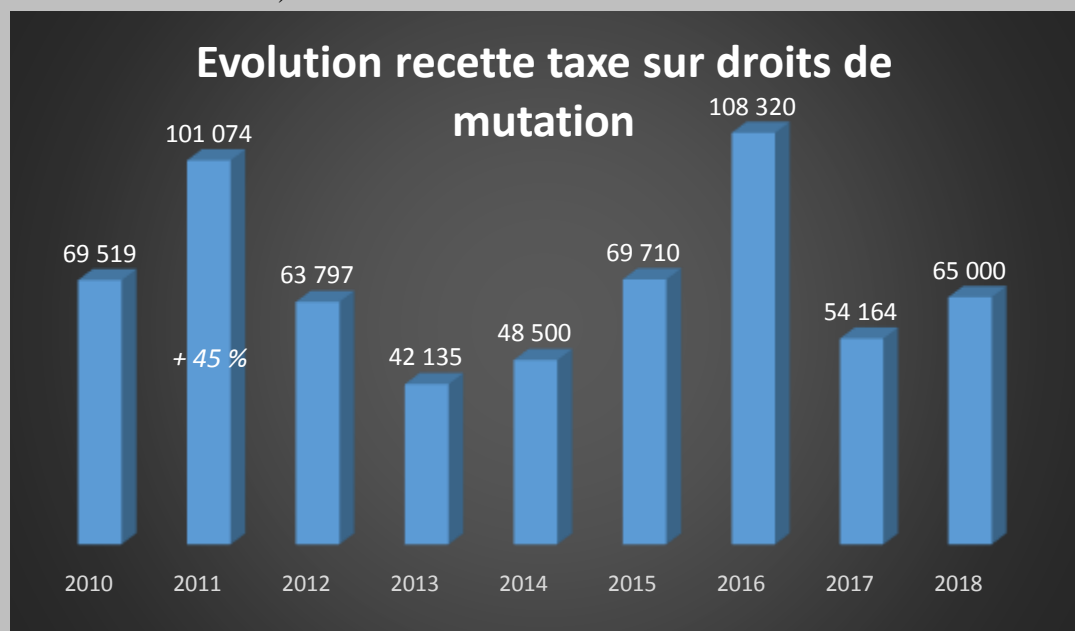
Les impôts et taxes sont prévus à hauteur de 664 907 € (en augmentation de 11,70 % par rapport à 2017).

Le montant des impositions directes ont fait l'objet d'une augmentation significative afin de dégager un produit supplémentaire de 88 616 € :

Fiscalité locale	Taux 2017	Taux 2018	Variation
Taxe d'habitation	12,50	15,00	+ 2,5 points
Taxe foncier bâti	12,75	14,75	+ 2,0 points
Taxe foncier non bâti	59,63	61,63	+ 2,0 points

Deux autres postes importants s'ajoutent :

- ◆ d'une part celui de la taxe additionnelle aux droits de mutation estimé à hauteur de 65 000 € (une estimation prudente de l'évolution de la taxe a été réalisée en raison de la fluctuation des ventes immobilières) :

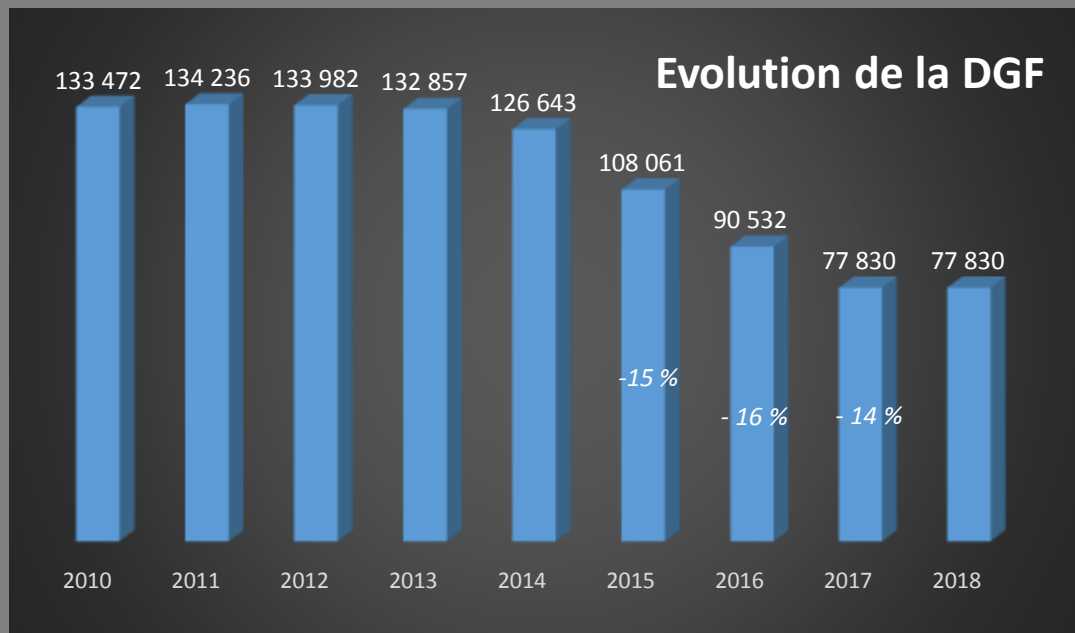


- ◆ et d'autre part celui de la taxe sur l'électricité évaluée à 20 286 €.

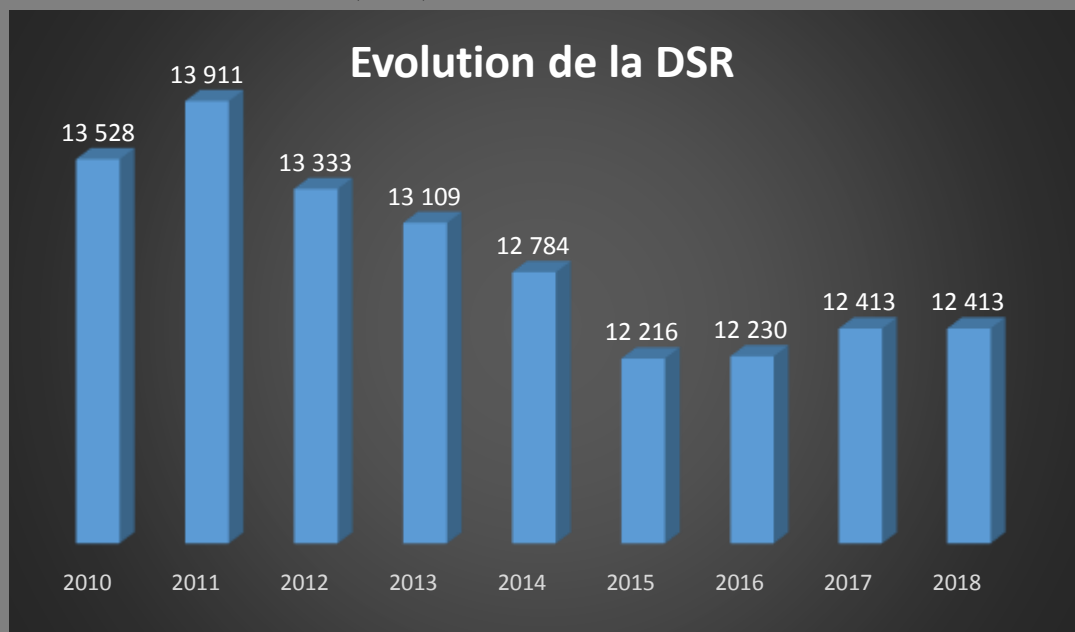
Les redevances sur l'énergie hydraulique sont comptabilisées dans le chapitre 75 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il comprend essentiellement les dotations de l'Etat avec une diminution envisagée de 7,86 % par rapport à 2017.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait se stabiliser par rapport aux années précédentes : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 devrait priver la commune cette année d'un montant de 55 024 € environ. Pour mémoire la perte cumulée de DGF depuis 2014 s'élève à plus de 133 878 €.



La dotation de solidarité rurale (DSR) est évaluée à 12 413 €.



A cela s'ajoute :

- ◆ la compensation financière genevoise pour un montant de 26 344 € (pour 24 travailleurs frontaliers) et les compensations versées par l'Etat pour les différentes taxes (droits de mutation, taxes habitation et foncières) et le supplément familial de traitement versés aux agents pour un montant total de 9 000 €
- ◆ le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires (TAP) est reconduit pour 2018 et la participation pour l'accueil périscolaire versés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie pour un montant évalué à 9 000 €
- ◆ les participations des communes des Houches et de Passy aux charges scolaires et aux édifices publics pour un montant de 54 022 €
- ◆ et le remboursement des charges de fonctionnement du SDIS pour un montant estimé à 3 000 €.

Chapitre 75 :	<p>L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par les locations de la salle des fêtes Jean Morel et les loyers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les loyers de la micro-crèche à la SARL Rose Bonbon (premier étage de l'ancienne poste)</li> <li>◆ le Syndicat National des Guides de Montagne (combles de la mairie côté sud)</li> <li>◆ la Paroisse (premier étage côté nord)</li> <li>◆ « Chez Max » (local commercial de la Fraternelle)</li> <li>◆ Cabinet TOP Technical et architecture Carette Espérandieu à compter du mois de mai (premier étage de l'ancienne mairie)</li> <li>◆ les plateformes de Sainte Croix Ouest à compter du mois de juillet</li> <li>◆ à venir : le rez-de chaussée de l'ancienne mairie et les combles de la mairie côté nord.</li> </ul> <p>La nette progression de ce chapitre (+ 78,90 % par rapport à 2017) correspond aux nouvelles locations mises en place dans le second trimestre 2017 et par conséquent pas inscrites en prévisions budgétaires 2017.</p> <p>Les photocopies facturées aux associations, pour un montant modéré sont également enregistrées dans ce chapitre.</p>
Chapitre 76 :	<p>Le remboursement des intérêts de l'emprunt lié à la rénovation des terrains des tennis par la Communauté de Communes représente l'essentiel du poste, complété par les intérêts de 5 parts sociales à la Caisse d'Epargne pour 2 €.</p> <p>En 2018, on constate l'extinction du remboursement par la Communauté de Communes de l'emprunt des ordures ménagères. En 2017, a également été comptabilisé le remboursement par la Commune de Passy des intérêts de l'emprunt du syndicat intercommunal du Lac-Vert remboursé par anticipation.</p>
Chapitre 77 :	<p>En 2017, la reprise de l'excédent de 180 579,13 € suite à la clôture du budget de l'eau a augmenté significativement le chapitre. Pour 2018, il comprend essentiellement une prévision pour l'indemnisation des éventuels sinistres par les assurances.</p>
Chapitre 042 :	<p>Les opérations d'ordre concernent intégralement les travaux effectués en régie par le service technique pour des travaux d'investissement.</p>
Chapitre 002 :	<p>Le résultat de fonctionnement 2017 est reporté dans ce chapitre déduction faite de l'affectation à l'investissement.</p>

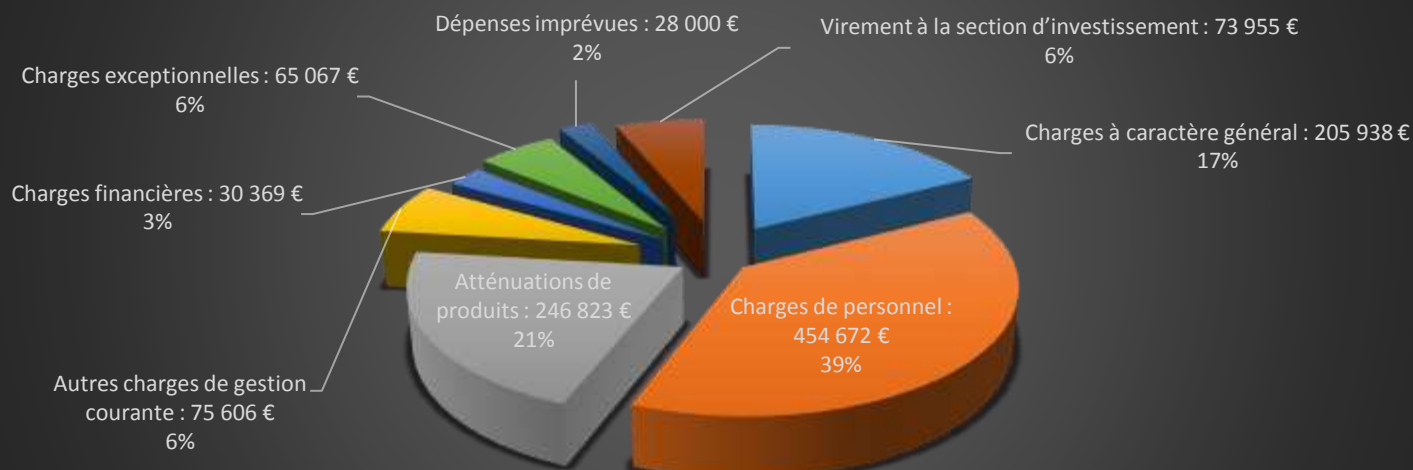
## Les Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	Variation
011 - Charges à caractère général	260 600,00	205 938,00	- 54 662,00
012 - Charges de personnel	504 590,00	454 672,00	- 49 918,00
014 - Atténuations de produits	250 183,00	246 823,00	- 3 360,00
65 - Autres charges de gestion courante	76 841,00	75 606,00	- 1 235,00
66 - Charges financières	34 291,41	30 369,00	- 3 922,41
67 - Charges exceptionnelles	31 442,21	65 067,00	33 624,79
022 - Dépenses imprévues	39 189,29	28 000,00	- 11 189,29
023 - Virement à la section d'investissement	190 195,00	73 955,00	- 116 240,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 387 331,91</b>	<b>1 180 430,00</b>	<b>- 206 901,91</b>

## Dépenses de fonctionnement 2018 : 1 387 331,91 €



### Chapitre 011 :

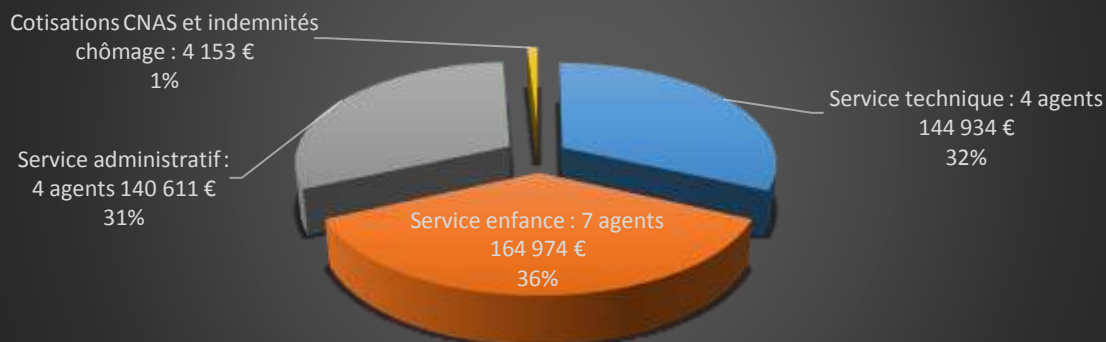
Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, la documentation, les repas de la restauration scolaire, frais d'affranchissement, fournitures pour l'entretien des bâtiments, des véhicules, de la voirie, des espaces verts, fournitures pour les cérémonies, les petits équipements, les formations, les primes d'assurance, les contrats de location (photocopieurs...), les interventions et la maintenance des bâtiments, des véhicules et des équipements, la taxe foncière payée par la commune, les adhésions et cotisations, l'indemnité au comptable et aux régisseurs, les honoraires, la participation pour le centre aéré de l'été, les transports pour les sorties scolaires...

Un effort significatif sur l'ensemble des articles a été demandé et a engendré une diminution de 20,98 % de l'ensemble par rapport au budget précédent bien que certaines charges soient incompressibles. La reprise du fleurissement en régie permettra de contribuer à cet effort.

### Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

#### Répartition des charges de personnel par service



La cotisation au comité national d'action social (CNAS) concerne le versement de prestations d'actions sociales aux agents.

Les opérations de recensement du début d'année (2 agents recenseurs extérieurs et 1 agent communal coordonnateur) ont été intégrées dans le service administratif tout comme la formation BAFD de l'agent coordonnateur du service enfance.

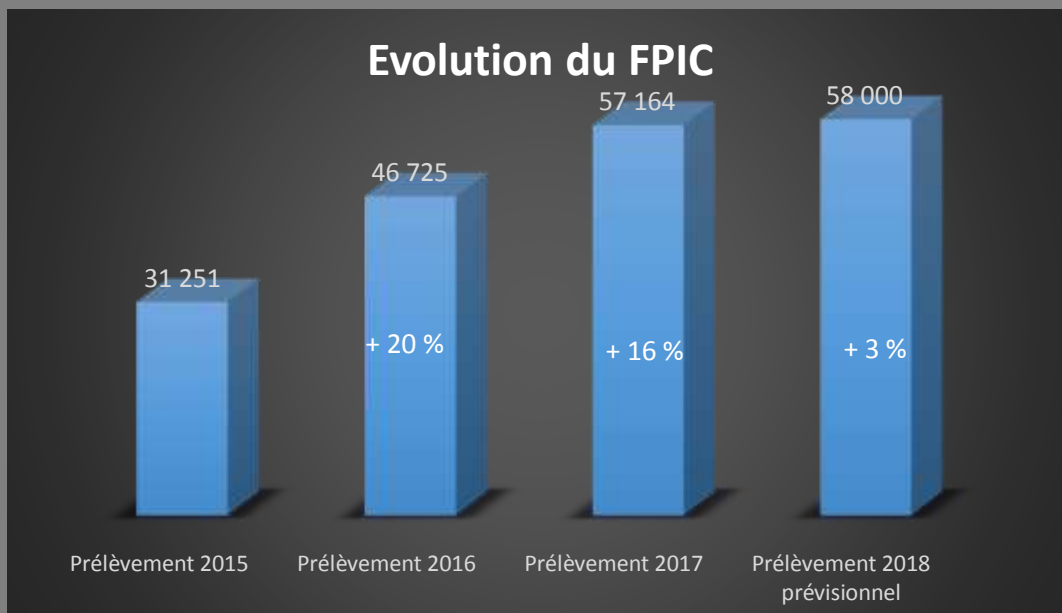
La baisse constatée de 9,89 % du chapitre est liée :

- ♦ à la prévision du transfert d'un agent du service technique aux régies intercommunales d'eau et d'assainissement en milieu d'année
- ♦ la décision de ne pas recourir à un agent responsable du service technique actuellement et de ne pas prendre un agent saisonnier pour la saison d'été
- ♦ l'arrêt d'indemnisation chômage d'un agent pour inaptitude physique,
- ♦ la reconduction de la maîtrise des coûts du service enfance.

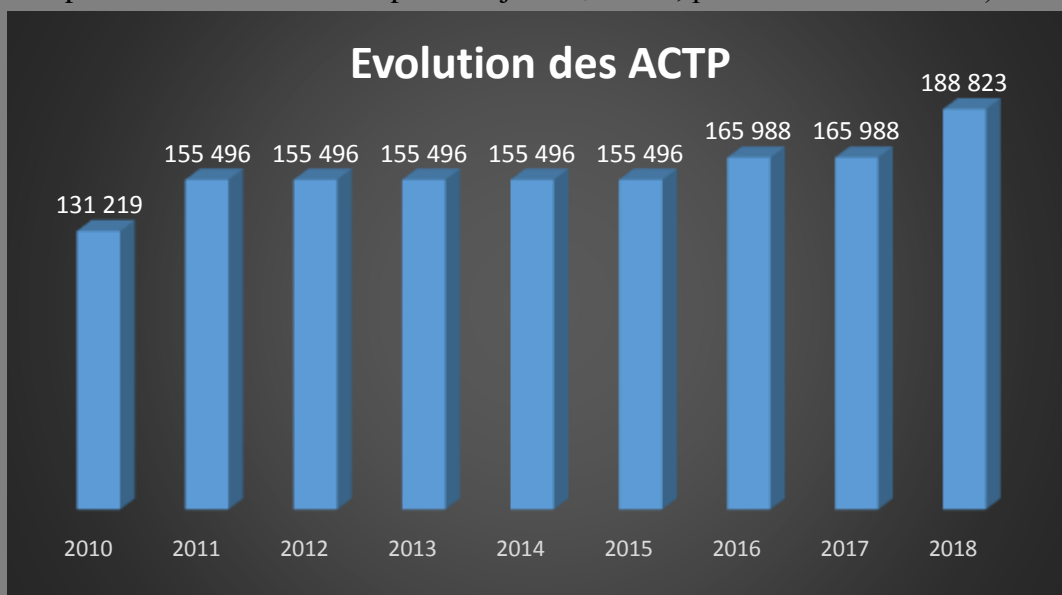
Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont stables (- 1,34 %).

Le chapitre comprend :

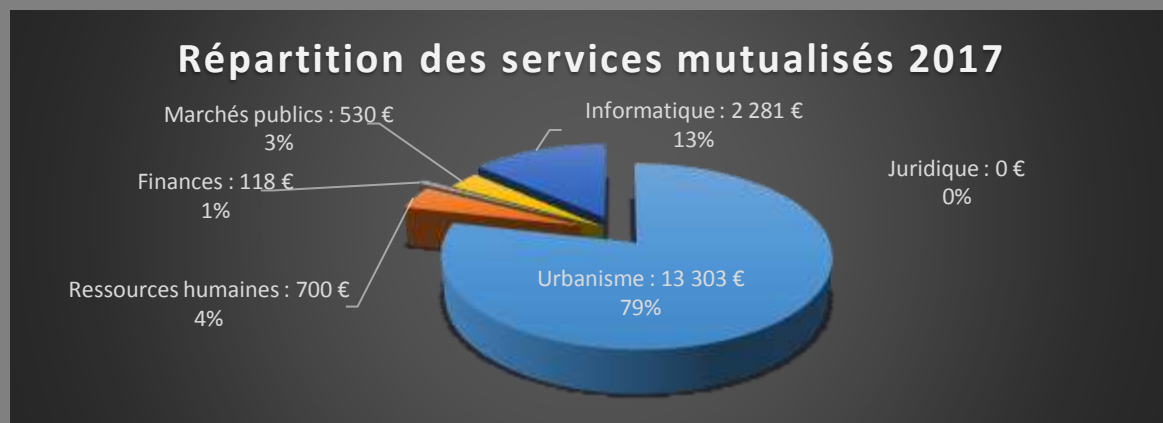
- ◆ le versement du fonds de péréquation à l'Etat (FPIC) qui devrait se stabiliser en 2018. Pour rappel, la Communauté de Communes a pris en charge cette dépenses jusqu'en 2014 avant d'en transférer la charge à chaque communes membres.



- ◆ l'attribution compensatoire de la taxe professionnelle (ACTP) pour les services transférés à la Communauté de Communes (école de musique, bibliothèque, transports, participation à l'office de tourisme, transports, ordures ménagères, sentiers, eau & assainissement, participation aux forfaits de ski pour les jeunes, tennis, plan local d'urbanisme) :



- ◆ depuis 2017, sont compris dans ce chapitre la participation de la commune aux services communs (mutualisation) de la Communauté de Communes :



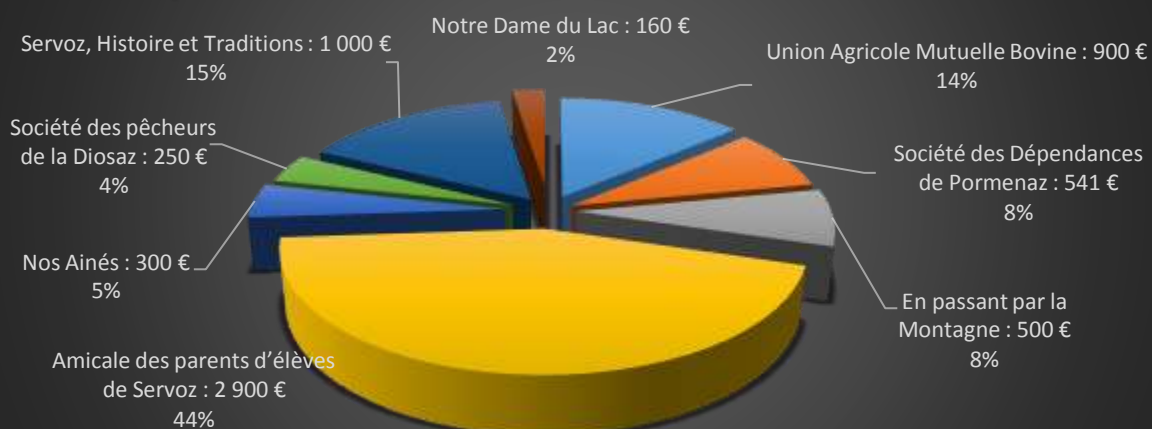


#### Chapitre 65 :

Ce chapitre reste stable et prévoit :

- ◆ le contingent du service incendie : 36 756 € (pas d'augmentation depuis 3 ans au regard des contraintes financières imposées aux collectivités locales)
- ◆ le versement des indemnités des élus estimé à 31 800 €
- ◆ les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 6 550 € :

### Répartition des subventions aux Associations



- ◆ une prévision de 500 € pour les créances admises en non-valeur.

#### Chapitre 66 :

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

La diminution de 11,44 % correspond à l'achèvement du remboursement de trois emprunts en 2017 :

- ◆ un emprunt pour l'aménagement des points de propreté
- ◆ deux emprunts auprès du SYANE pour l'enfouissement des réseaux, l'éclairage public et la voirie pour l'avenue de la gare et au Mont.

Un nouvel emprunt a démarré en 2017 pour les travaux d'aménagement des combles du presbytère mais sans impact sur les intérêts puisqu'il a été négocié à taux zéro.

#### Chapitre 67 :

Dans ce chapitre figurent les prévisions pour des dépenses à titre exceptionnel, en particulier l'annulation de titres émis sur les exercices précédents. Pour 2018, sont prévus le reversement à la Communauté de Communes des redevances prélèvement perçues lors de la facturation d'eau 2016 pour 8 146 €.

Le montant global a doublé par rapport au budget précédent afin de constituer une épargne.

#### Chapitre 022 :

La somme attribuée aux dépenses imprévues a diminué de 28,55 %, une partie a été comptabilisée dans le chapitre 67.

#### Chapitre 023 :

Le montant de ce chapitre correspond au virement à la section d'investissement pour le financement du capital des emprunts, sans montant complémentaire pour financer les opérations d'investissement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Ce montant conditionne également la capacité de la Commune à emprunter.

## III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

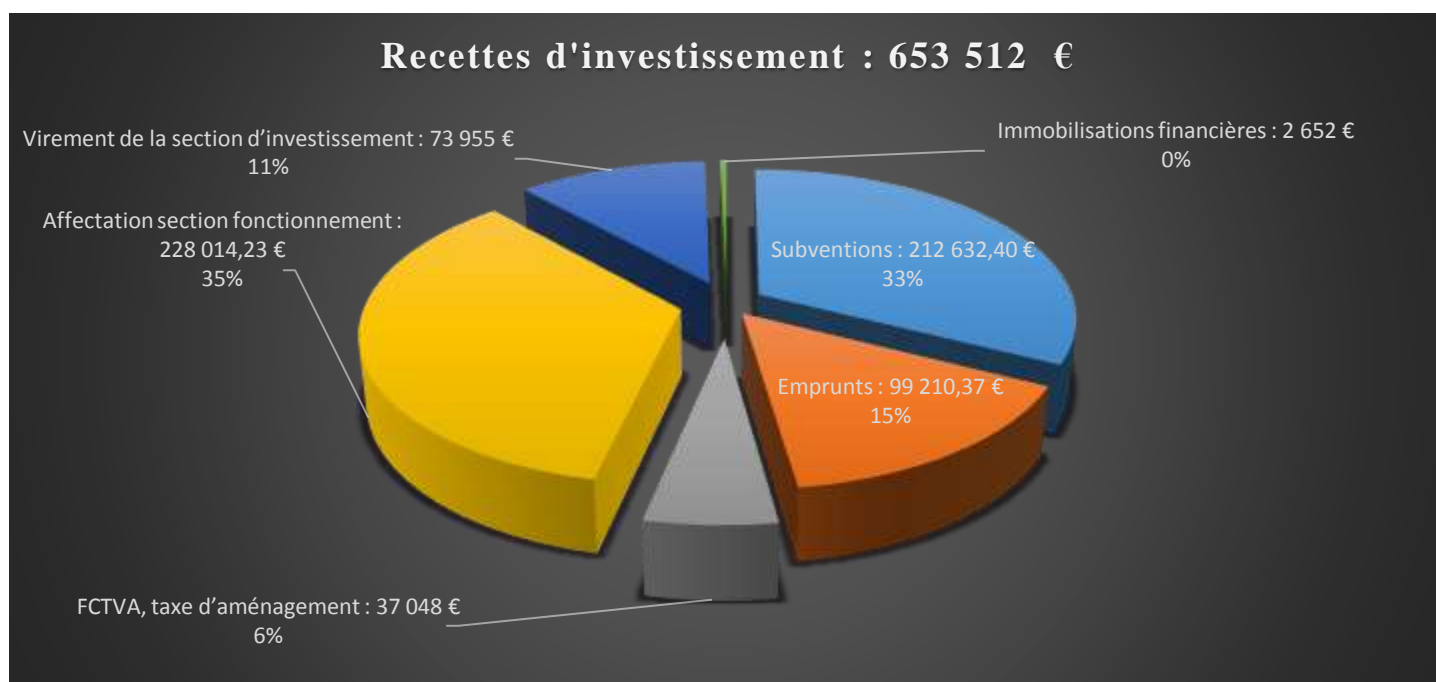
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La section d'investissement s'équilibre à 653 512 € pour l'exercice 2018.

## Les Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018
13 - Subventions	277 738,00	212 632,40
16 - Emprunts	450 000,00	99 210,37
10 - FCTVA, taxe d'aménagement	38 423,82	37 048,00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	102 434,18	228 0104,23
021 - Virement de la section d'investissement	190 195,00	73 955,00
27 - Immobilisations financières	10 380,44	2 652,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 171,44</b>	<b>653 512,00</b>



Les recettes sont constituées par :

- les subventions et participations suivantes :

Type	Montant
Agence de l'Eau pour objectif zéro pesticides sur la commune	930,00
Subvention du Conservatoire des Terres Agricoles pour la zone Sainte Croix-Ouest	2 500,00
Acompte FDDT pour l'agrandissement des locaux de la cantine/garderie périscolaire	5 000,00

Produit du PUP (projet urbain partenarial) pour l'extension de la cantine/garderie périscolaire	40 697,00
Amendes de police (aménagement centre du village)	5 000,00
Contribution des locataires pour la séparation des réseaux électriques de l'ancienne mairie	5 000,00
Solde DETR 2016 : 36 391 € + Syane : 12 016,40 + TEPcv : 18 000 (inscrits en reste à réaliser au 31/12/2017) pour le transfert des locaux administratifs dans le presbytère et participation de la communauté de communes : 5 000 pour l'installation du Syndicat National des Guides	71 407,40
Participation de la Communauté de Communes pour la réhabilitation de la salle des fêtes	5 000,00
Dotation de solidarité « évènements climatiques » pour les travaux de restauration des biens et voiries endommagées à la suite des intempéries survenues les 4 et 5 janvier 2018 : Etat : 5 100,62 € + Conseil Régional : 5 100,62 € + Département : 5 100,62 €	15 302,00
Participation de la Communauté de Communes pour la réhabilitation des courts de tennis et l'aménagement du mazot	10 000,00
Solde DETR 2015 + solde participation de la Communauté de Communes : 39 391 € pour la mission d'étude et d'assistance de la zone Ube les Praz (phase 1)	48 796,00
Acompte subvention FDDT 2018 pour l'aménagement du centre du village	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>212 632,40</b>

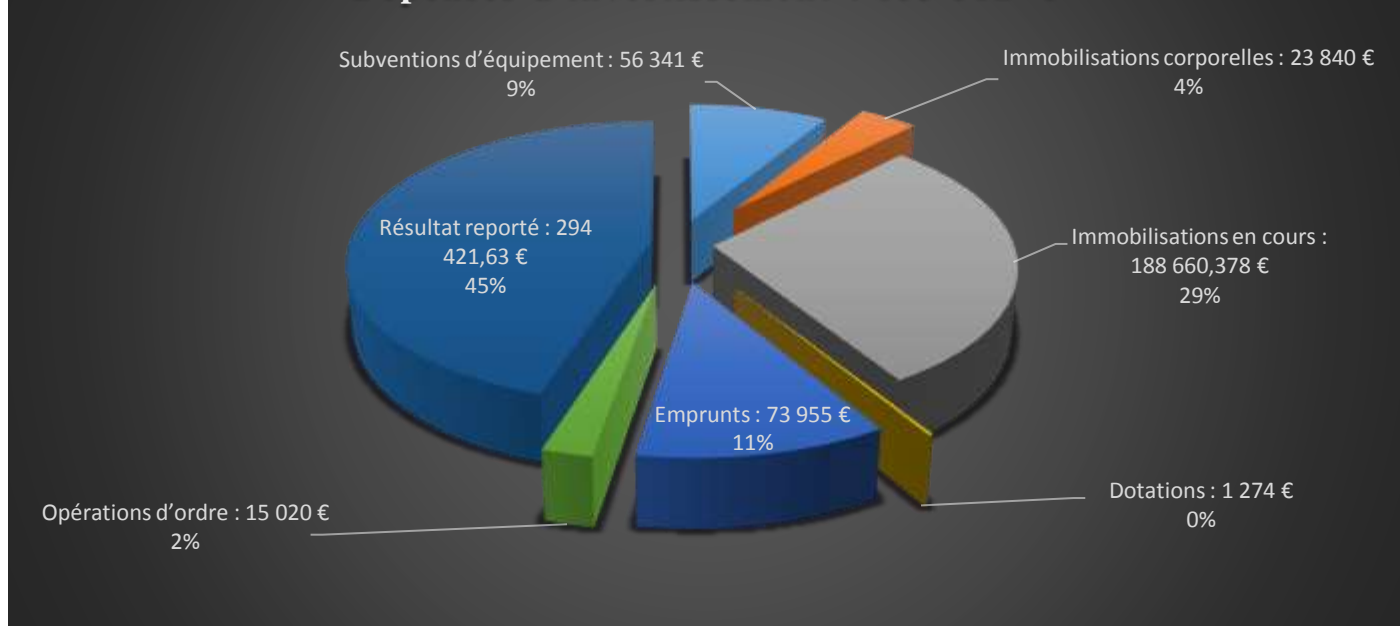
- un emprunt d'équilibre de 99 210,37 €
- le remboursement du fonds de compensation de la TVA estimé à 15 505 €
- la taxe d'aménagement évaluée à 21 543 €
- de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour la prise en charge du déficit de la section d'investissement 2017 de 228 014,23 €
- du virement de la section de fonctionnement de 73 955 € pour le paiement du capital des emprunts
- du remboursement par la Communauté de Communes du capital de l'emprunt pour la remise en état des tennis de 2 652 €

## Les Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018
20 - Immobilisations incorporelles	8 816,00	
204 - Subventions d'équipement	50 170,00	56 341,00
21 - Immobilisations corporelles	48 339,00	23 840,00
23 - Immobilisations en cours	809 291,36	188 660,37
10 - Dotations		1 274,00
16 - Emprunts	83 966,89	73 955,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 040,00	15 020,00
001 - Résultat reporté	51 548,19	294 421,63
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 171,44</b>	<b>653 512,00</b>

## Dépenses d'investissement : 653 512 €



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

Opération n°	Détail	Montant
<b>Non affecté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ démarrage de la réhabilitation d'une portion de la route de l'Essert</li> <li>◆ acquisition de parcelles (terrains agricoles, terrains sensibles ou à enjeux)</li> <li>◆ acquisition de matériel pour démarche zéro pesticides</li> <li>◆ raccordement électrique d'une habitation et des plateformes de Sainte Croix Ouest</li> <li>◆ remise en état du mur du cimetière</li> <li>◆ acquisition d'une plaque vibrante pour les travaux de voirie</li> </ul>	<p>8 000,00</p> <p>5 000,00</p> <p>2 840,00</p> <p>5 105,37</p> <p>6 000,00</p> <p>6 000,00</p>
<b>001</b>	<b>Ecole</b> : mise aux normes de l'électricité, rénovation des sanitaires de la grande classe de maternelle et de la cour des maternelles, mise en place de grilles d'évacuation autour des escaliers extérieurs	3 006,00
<b>003</b>	<b>Cantine/garderie périscolaire</b> : démarrage des études (maîtrise d'œuvre et avant-projet définitif) pour l'extension des locaux, installation de four et de réfrigérateur pour la livraison des repas en liaison froide à compter de septembre	22 821,00
<b>004</b>	<b>Aménagements de sécurité</b> : marquage au sol sur la RD 13 et aménagement d'un chemin piétonnier entre la mairie et la salle des fêtes	4 054,00
<b>005</b>	<b>Ancienne mairie</b> : création de sanitaires au premier étage et d'un coin cuisine, déplacement des sanitaires au rez-de-chaussée, séparation des réseaux électriques	11 581,00
<b>006</b>	<b>Mairie (ancien presbytère)</b> : achèvement des travaux de transfert des locaux administratifs, la réhabilitation des combles et l'archivage et intervention pour la création d'un local d'archivage	62 900,00
<b>007</b>	<b>Salle des fêtes Jean Morel</b> : création de rangements pour les activités sportives	8 000,00
<b>008</b>	<b>Risques : intempéries du 4 &amp; 5 janvier 2018</b> : travaux de remise en état des biens et voiries endommagées	16 813,00
<b>009</b>	<b>Zone récréative tennis et chalet escalade</b> : participation à la construction du chalet réservé à l'escalade (20 % de fonds de concours sur un total de 80 000 €)	16 000,00
		1 000,00

	Achat de tables et bancs pour le pique-nique	
<b>010</b>	<b>La Fraternelle</b> : versement de la participation pour le 4 <sup>ème</sup> logement et de deux participations pour le local commercial	40 340,80
<b>013</b>	<b>Etude zone Ube les Praz</b> : achèvement de la mission d'étude et d'assistance (phase 1)	37 380,00
<b>014</b>	<b>Nouvelle opération : Aménagement du centre du village</b> : avant-projet définitif réalisé par le bureau d'études Infraroute	12 000,00

*L'ensemble des opérations est réparti entre les 3 chapitres subventions d'équipement, immobilisations corporelles et immobilisations en cours.*

Sont compris également dans les dépenses d'investissement :

- le remboursement de la taxe d'aménagement correspondant à une demande de dégrèvement pour 1 274 €
- le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 73 955 €
- les travaux en régie pour un montant total de 15 020 répartis comme suit :



- le report du résultat d'investissement de 294 421,63 €.

## IV. ÉTAT DE LA DETTE

Année	Objet	Organisme prêteur	Durée	Montant initial	Taux	Nature du taux	Périodicité	Dettes au 1er janvier 2018	Montant échéance	Capital	Intérêts	Date de fin
2018	Réhabilitation du presbytère pour le transfert de la mairie + bureaux	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATION	20 ans	250 000,00 €	0,00%	fixe	annuelle	250 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	2037
2015	Mise en souterrain des réseaux de distribution publique	SYANE	15 ans	200 438,33 €	4,77%	fixe	annuelle	160 350,65 €	21 011,29 €	13 362,56 €	7 648,73 €	2029
2013	Rénovation tennis achats engin multifonction & broyeur	CREDIT MUTUEL	15 ans	176 000,00 €	3,65%	fixe	trimestrielle	129 016,24 €	15 457,24 €	10 896,17 €	4 561,07 €	2027
2012	Travaux crèche & presbytère + cour école	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	15 ans	100 000,00 €	4,70%	fixe	trimestrielle	68 135,32 €	9 328,04 €	6 234,49 €	3 093,55 €	2026
2011	Etude faisabilité chaufferie bois école	SYANE	20 ans	4 787,20 €	3,97%	fixe	annuelle	3 111,68 €	362,89 €	239,36 €	123,53 €	2030
2010	Travaux de protection du glissement de terrain des Lierets	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15 ans	105 000,00 €	3,57%	fixe	annuelle	59 456,05 €	9 071,20 €	7 042,19 €	2 029,01 €	2025
2009	Enfouissement des lignes au Vieux Servoz	SYANE	20 ans	65 372,72 €	3,64%	fixe	annuelle	37 847,36 €	4 818,31 €	3 440,67 €	1 377,64 €	2028
2009	Enfouissement lignes complémentaires Vieux Servoz	SYANE	20 ans	1 529,16 €	3,64%	fixe	annuelle	885,32 €	112,71 €	80,48 €	32,23 €	2028
2008	Achat camion Mercedes	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15 ans	80 000,00 €	4,61%	fixe	annuelle	31 995,90 €	7 310,77 €	5 835,76 €	1 475,01 €	2018
2008	Travaux de restauration du clocher de l'église	CREDIT LOCAL DE FRANCE	25 ans	150 000,00 €	4,63%	fixe	annuelle	105 512,50 €	9 912,67 €	5 027,44 €	4 885,23 €	2032
2007	Voirie communale - 2004	SYANE	20 ans	5 883,31 €	4,03%	fixe	annuelle	2 648,79 €	401,07 €	294,32 €	106,75 €	2026
2005	Voirie communale - 2002	SYANE	20 ans	4 051,76 €	4,76%	fixe	annuelle	1 418,09 €	270,09 €	202,59 €	67,50 €	2024
2005	Voirie communale - 2003	SYANE	20 ans	31 837,36 €	4,74%	fixe	annuelle	11 143,05 €	2 120,05 €	1 591,87 €	528,18 €	2024
2004	Electrification du hameau de la Tour	SYANE	20 ans	6 124,41 €	5,40%	fixe	annuelle	1 837,33 €	405,44 €	306,22 €	99,22 €	2023
2004	Eclairage public & voirie hameau de la Tour	SYANE	20 ans	29 163,92 €	5,40%	fixe	annuelle	8 749,12 €	1 930,65 €	1 458,20 €	472,45 €	2023
2004	Achat licence IV des Allobroges	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	15 ans	15 000,00 €	3,86%	fixe	semestrielle	1 289,19 €	1 326,64 €	1 289,19 €	37,45 €	2022
2003	Voirie communale - 2000	SYANE	20 ans	16 138,93 €	5,79%	fixe	annuelle	5 859,93 €	1 383,17 €	1 043,88 €	339,29 €	2022
2001	Achat terrain salle des fêtes	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30 ans	91 469,41 €	6,01%	fixe	trimestrielle	59 245,43 €	6 599,64 €	3 108,17 €	3 491,47 €	2030
<b>TOTAL</b>									<b>104 321,87 €</b>	<b>73 953,56 €</b>	<b>30 368,31 €</b>	